



## Dernière minute

En mars 2022, les prix agricoles à la production auraient augmenté de 26,8 % en moyenne et de 70 % pour les céréales et les produits oléagineux. C'est une hausse plus importante qu'en mars 2008 : une bonne nouvelle pour les producteurs de céréales mais une catastrophe pour tous les pays pauvres qui dépendent des importations du marché mondial. Une mauvaise nouvelle aussi pour les utilisateurs de céréales et de tourteaux que sont les éleveurs.

Cela faisait des années que les agriculteurs se battaient pour obtenir une plus juste rémunération de leur travail par une meilleure répartition de la valeur ajoutée au sein des filières. Deux lois Egalim ont été votées et on n'en voyait toujours pas les résultats concrets tant le lobby des centrales d'achat des grandes chaînes de distribution gardait un pouvoir exorbitant. Mais voilà qu'en quelques mois la guerre d'Ukraine, probablement anticipée par les firmes de courtage internationales, a complètement changé la donne.

Les prix des céréales ont augmenté de 69 % en mars dernier par rapport à mars 2020. Dans le même temps, le prix des produits oléagineux a progressé de 71 %. En revanche, les pommes de terre n'ont augmenté que de 9 % et les fruits et légumes ont baissé de 5 % et même avec une baisse de 8 % pour les seuls légumes. Les mauvaises récoltes de vins, imputables aux gelées, et le succès des ventes à l'exportation ont aussi permis de fortes augmentations de prix. Les prix des vins d'appellation augmentent de 32 % en 12 mois.

On observe aussi des augmentations de prix pour les productions animales de 18 % en moyenne avec des écarts considérables entre les prix des œufs qui progressent presque autant que les céréales (+ 63 %) et ceux des gros bovins qui augmentent de 28 % et même de 40 % pour les vaches laitières de réforme. Le prix du lait de vache augmente de 16 %, celui de la volaille de 11 % mais celui des ovins ne progresse que de 6 %.

Cette forte hausse des prix à la production a une répercussion, encore modérée, sur les prix à la consommation des produits alimentaires. En mars, ces prix augmentent de 3 % contre 2 % un mois plus tôt. Nul doute que cette hausse va se poursuivre avec un certain décalage contribuant ainsi à une relance de l'inflation sur des produits très sensibles pour de nombreux consommateurs pauvres. On commence à entendre des discours sur la nécessité possible de copier les Etats-Unis avec des chèques alimentaires.